



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 130	020	2023
---------	-----	------

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité



Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



20. RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERES D'EFFICACITE ENERGETIQUE DU S.I.E.C.F TE FLANDRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

En outre, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Le projet d'avenant 3 à la Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de fournitures de services associés est annexée à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL




POUR	UNANIME
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté en PJ ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
---	---

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe
déléguée,

Le Maire,

CAULOEN David



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



GROYSILLER Céline

